



Séance du 16/09/2025

Délibération N°160925/11R**Abroge et remplace la délibération N°160925/11**

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	37
Excusés :	10
Pouvoirs : ...	6
Votants : ...	43
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le **16 septembre 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 10 septembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SARRON**.

Présents : Mrs et Mmes ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, LARRAT Nicole, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAGRAVE Xavier, MECHIN Isabelle, DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BOP Philippe, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, VACHER Béatrice, LAFARGUE Lionel, MADER Karl.

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à ASSIBAT Marie
MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne
SAINT GERMAIN Paulette à LALANNE Jean Michel
CAZABAN Yves à GACHIE Florence
VACHER Béatrice à MARTI Jérémy
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 040-200030435-20250916-D160925_11R-DE



Objet : Tarif des photocopies et impressions dans les médiathèques

Il est proposé de faire passer le prix des photocopies et impressions A4 noir et blanc la page de 0,25€ à 0,20€ / copie afin de faciliter les opérations de comptage. Cette décision prend effet au 1^{er} octobre 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le tarif unitaire des photocopies et impressions A4 noir et blanc dans les médiathèques à 0.20€ à compter du 1^{er} octobre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHES

Communauté
de
Communes
d'Aire sur l'Adour